



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 121269

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'accord récemment passé au sein de l'Union européenne relatif au réchauffement climatique. Les dirigeants des vingt-sept ont en effet adopté récemment un objectif contraignant de développement des énergies renouvelables pour qu'elles couvrent 20 % de la consommation énergétique de l'UE d'ici à 2020 afin de limiter le réchauffement climatique. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les tenants et les aboutissants de cet accord européen.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan d'action sur une « politique de l'énergie pour l'Europe », le Conseil européen des 8 mars et 9 mars derniers a fixé des objectifs ambitieux en matière de politique énergétique et de lutte contre le changement climatique. C'est dans ce cadre que les chefs d'État ou de gouvernement se sont notamment accordés sur une proportion contraignante de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'UE d'ici à 2020. Sur cette base, des objectifs globaux différenciés doivent être élaborés au niveau national, avec la participation totale des États membres. Les conclusions du Conseil européen précisent que les situations de départ et le potentiel de chaque État devront être pris en compte dans la répartition des efforts, « y compris le niveau actuel des énergies renouvelables et les bouquets énergétiques existants » : les conclusions renvoient à ce titre aux efforts engagés en matière de charbon propre et, le cas échéant, à la contribution de l'énergie nucléaire. Dans ce cadre, la Commission européenne devrait présenter durant l'année 2007 une proposition de nouvelle directive globale concernant l'utilisation de toutes les sources d'énergies renouvelables. Il appartiendra alors au Conseil, dans le cadre de l'article 175/ CE, d'examiner cette proposition législative.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121269

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3050

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4257